

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR LA PALESTINE

Mon intervention pour le groupe UC - 9 décembre 2021

Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Mes chers collègues,

Mes premiers mots sont destinés à la famille de notre collègue Catherine Fournier et à ses proches pour leur adresser mes plus sincères condoléances.

Comme à eux, Catherine va beaucoup nous manquer.

Avant de commencer mon propos, Monsieur le Ministre, j'aimerais revenir sur la visite du Président de la République au Moyen-Orient le week-end dernier.

Pendant 48 heures, j'ai eu le privilège de faire partie de la délégation qui a accompagné Emmanuel Macron pour ses visites de travail aux Émirats arabes unis, au Qatar et en Arabie saoudite.

Ce voyage fait apparaître des résultats économiques spectaculaires qui renforceront l'emploi en France.

La coopération dans la lutte contre le terrorisme s'est accrue. L'annonce opportune de la démission du ministre de l'Information libanais, la veille de l'arrivée du Président de la République en Arabie saoudite, a permis de débloquent la situation à Djeddah et de repartir de l'avant pour œuvrer en faveur de la stabilité régionale.

Nous nous réjouissons d'observer une France qui gagne. La France a retrouvé son statut international de force d'équilibre face aux grandes puissances.

Ce succès est à mettre au crédit du Président de la République et de notre diplomatie, que je souhaite ici saluer.

À l'heure où le Parti communiste chinois viole les droits de l'homme à l'échelle industrielle en RPC et à Hong Kong ; au moment où le gouvernement communiste mène une campagne brutale de persécution contre les Ouïgours en se livrant à des abus qui comprennent l'internement d'au moins un million de personnes, le travail forcé généralisé et la stérilisation forcée de masse, alors que de nouvelles preuves révèlent le rôle du Président Xi Jinping et autres hauts responsables du gouvernement communiste chinois dans la mise en place de politiques répressives dans la région Ouïgour, le groupe communiste du Sénat préfère nous faire débattre dans l'urgence du conflit israélo-palestinien.

La proposition de résolution sur laquelle nous débattons aujourd'hui intervient à une date anniversaire charnière dans l'histoire du dialogue israélo-palestinien.

Il y a 30 ans en effet, l'année 1991 marquait à bien des égards un bouleversement dans l'ordre mondial.

Année de deuil pour les Communistes, elle s'est soldée par la démission, le 25 décembre 1991, du président de l'URSS, Mikhaïl Gorbatchev, marquant la fin supposée de l'histoire.

Mais surtout, cette année 1991 s'est révélée être le début d'une nouvelle ère, où les conflits qui couvaient dans le monde depuis des décennies, et particulièrement au Moyen-Orient, ont depuis éclaté.

En parallèle de la guerre du Golfe, nous assistions aux prémices d'interminables négociations entre Israël et les Territoires palestiniens occupés, mais aussi entre Israël et l'ensemble des pays arabes voisins pour la normalisation de leurs relations. Avec la conférence de Madrid en 1991, la diplomatie établissait un véritable pas en avant dans la résolution du conflit israélo-palestinien.

Les nombreuses réunions à Oslo qui s'en suivirent, ont ainsi permis de poser les jalons à la Déclaration de principes signée à Washington le 13 septembre 1993 et symbolisé par la poignée de main historique entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat.

Il s'agissait là du premier des accords d'Oslo qui leur valut le prix Nobel de la Paix en compagnie de Shimon Peres l'année suivante. Ces accords contenaient les principes généraux régissant l'administration autonome palestinienne, sur une période transitoire de cinq ans.

La déclaration contenait aussi un accord général visant à transférer progressivement aux Palestiniens la responsabilité civile et politique sur la bande de Gaza et la Cisjordanie, et à leur permettre de gérer leurs affaires de façon autonome.

En définitive, à l'issue de cette période transitoire, l'Autorité palestinienne devait devenir l'embryon d'un état palestinien indépendant.

Mais il n'en a rien été. La violence de la seconde Intifada enterra définitivement le processus d'Oslo.

30 ans après le début des négociations, force est de constater que la résolution du conflit israélo-palestinien est dans une impasse.

Pire encore, en dépit des multiples résolutions de l'ONU et des avertissements adressés par la communauté internationale aux protagonistes de ce conflit, ce dernier s'est profondément radicalisé... sombrant chaque jour un peu plus dans la violence et la haine entre les deux camps.

Le 1er décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté une série de résolutions invitant à des pourparlers de paix entre les Palestiniens et les Israéliens.

Ces négociations sont indispensables pour parvenir à une solution à deux états qu'une très grande majorité de pays dans le monde appelle de ses vœux.

De nombreux obstacles font malheureusement face à ce règlement diplomatique du conflit.

Chacun reconnaît sur ces bancs que la solution à deux états serait la plus louable et permettrait – enfin – d'instaurer la paix et la stabilité dans la région. Pour autant, les conditions du dialogue entre les protagonistes ne sont aujourd'hui pas réunies.

La position de la France et de l'Union européenne est très claire depuis de nombreuses années. Plusieurs paramètres sont indispensables pour résoudre ce conflit, à savoir des

frontières basées sur les lignes du 4 juin 1967 avec des échanges agréés de territoires équivalents ; des arrangements de sécurité préservant la souveraineté du futur État palestinien et garantissant la sécurité d'Israël ; une solution juste, équitable et agréée au problème des réfugiés et, enfin, un arrangement faisant de Jérusalem la capitale des deux États. C'est dans cette optique que la France et l'Union européenne doivent être en mesure de jouer un rôle moteur dans la résolution de ce conflit qui est désormais interdépendant avec les crises qui se multiplient dans la région.

Notre groupe souhaite indiquer que cette proposition de résolution n'est pas l'outil le plus pertinent pour faire avancer la paix au Moyen-Orient. En faisant porter la responsabilité de la situation sur Israël et les États-Unis, le vote d'aujourd'hui incite davantage à la division et sera susceptible de surinterprétations plutôt que d'appels à l'unité et au dialogue. Cette critique, nous l'avons déjà formulée avec le groupe Union centriste lors du vote, le 11 décembre 2014, sur une proposition de résolution de nos collègues socialistes incitant le gouvernement à reconnaître l'État de Palestine.

Force est de constater que sur cette question, la reconnaissance de l'État de Palestine par 135 États dans le monde n'a pas réglé la question du conflit israélo-palestinien, loin de là.

L'inscription de ce texte à l'ordre du jour, à peine une semaine avant son examen en séance publique n'a pas permis d'échanges concertés et sereins sur la question, ce que je déplore.

Je ne peux m'empêcher de penser que la décision du groupe communiste d'inscrire à la va vite cette résolution dans leur niche apparaît comme une exploitation politicienne du malheur d'un peuple et servira des intérêts de politique nationale à seulement quelques mois d'une élection présidentielle.

Ce comportement nous attriste et nous sommes plusieurs à considérer qu'il n'est pas à la hauteur de la vision et des travaux du Sénat, ni de nos illustres prédécesseurs.

Cette proposition de résolution constitue un vœu pieu qui se heurtera au mur des réalités.

Le groupe Union Centriste votera dans sa majorité contre ce texte.

En ce qui me concerne, je ne prendrai pas part au vote.